

CALVIN THÉOLOGIE DU SAINT-ESPRIT

Pietro Bolognesi

Le thème du Saint-Esprit dans la théologie de Calvin est extrêmement important pour son originalité et pour sa connexion aux autres *loci* théologiques. Il permet de décliner la certitude de la foi en laissant de côté soit l'institution ecclésiastique soit le sujet lui-même. Le savant Emile Doumergue écrivait que « La doctrine du Témoignage du Saint-Esprit est, en un sens particulier, tout à fait typique: elle caractérise, avec une parfaite netteté, la situation du dogme calviniste au sein de l'histoire des dogmes »¹. D'autres savants ont souligné combien Calvin pouvait être considéré comme « le théologien du Saint-Esprit ... il donna à l'église une complète doctrine du Saint-Esprit »². Si Luther émerge pour proclamer la justification par la foi, Calvin introduit le merveilleux équilibre par rapport à l'œuvre du Saint-Esprit qui s'applique à la personne régénérée. « Pour la première fois, donc, nous trouvons ici la doctrine sur le Témoignage du Saint-Esprit, un des principes évangéliques les plus essentiels, fixé dogmatiquement avec une pareille précision »³.

Il ne faut pas d'autre part un grand effort pour reconnaître que si les premiers quatre ou cinq siècles de l'ère chrétienne ont contribué à préciser les deux premiers articles du Credo, c'est-à-dire la doctrine de Dieu et celle de Christ, il a fallu arriver à Calvin pour une meilleure intelligence de celle concernant le Saint-Esprit. Origène lui-même déplorait une incertitude concernant la doctrine du Saint-Esprit⁴; les dérapages montanistes du deuxième siècle, autant que le phénomène joachimite du douzième, sont seulement des signes du vide doctrinal existant à cet égard.

La théologie du Saint-Esprit est cependant la théologie qui permet de discerner comment Dieu est présent dans le monde. Une fois que le Seigneur Jésus a quitté cette terre après s'être incarné et avoir accompli l'expiation, il fallait préciser comment le Seigneur serait présent. Il a promis d'être présent jusqu'à la fin de l'âge actuel (Mt 28,20), mais qu'est-ce que cela signifie ? Par quel moyen la présence du Seigneur est-elle concevable ? De quelle façon le Saint-Esprit nous enseigne-t-il (Jn 14,26 ; 14,16-17) et témoigne-t-il (Jn 15,26) ? Comment la Parole du Christ et son œuvre nous bénéficient-elles ? Ces questions sont posées par Calvin lui-même.

Calvin voit très bien le danger d'une cléricisation du Saint-Esprit. C'est-à-dire la tentation de subordonner le rôle du Saint-Esprit à l'église. Ce serait un rapport rigide risquant d'objectiver la foi. Il y a d'autre part le danger opposé de placer le rapport du croyant avec le Saint-Esprit sous le signe de la subjectivité. C'est l'illusion gnostique auquel le NT lui-même fait quelque allusion si on pense que Iméné et Philet pensaient que la résurrection avait déjà eu lieu (2 Tm 2,18).

¹ E. DOUMERGUE, *Jean Calvin*. Les hommes et les choses de son temps, Lausanne, G. Bridel & Cie, t. 4, 1910, p. 55.

² B.B. WARFIELD, *Calvin and Calvinism*, New York, OUP 1931; rist. Grand Rapids, Baker 1981, p. 21. Déjà dans son 'Introductory Note' à la traduction anglaise de ABRAHAM KUYPER, *The Work of the Holy Spirit*, 1900, xxv-xxxix, Warfield avait écrit "La doctrine concernant l'oeuvre du Saint-Esprit c'est un don de Jean Calvin à l'église de Christ", maintenant en *Selected Shorter Writings of B.B. Warfield*, vol. I, ed. by JOHN E. MEETER, Nutley, Presbyterian and Reformed Publ. Co. 1970, p. 213. A la suite de Calvin on ne doit pas oublier JOHN OWEN (1616-1683), *Pneumatologia* avec les autres écrits sur la vie dans l'Esprit; JONATHAN EDWARDS (1703-1758), *Distinguishing Marks of a Work of the Spirit of God; Religious Affections and Reflections on the Revival*.

³ K. KÖSTLIN, « Calvin's Institutio nach Form und Inhalt » *Studien und Kritiken* 1868, p. 413.

⁴ ORIGÈNE, *Peri Archôn* 1,4 ; Migne, PG 11, 117.

Ceux qui auraient l'Esprit n'auraient plus besoin de maîtres humains car ils connaîtraient déjà tout. Selon leurs fantaisies, ils seraient déjà au bénéfice du gouvernement de l'Esprit ; une sorte d'anarchie spirituelle.

Au fond c'est la question de la certitude du rapport à Dieu. Dans sa quête de certitude, l'homme peut s'abriter dans l'institution ou dans le sujet lui-même. Ce sont de fausses solutions. Il s'agit alors de trouver un paradigme différent. Même si Calvin n'a consacré aucune partie de son *Institution*⁵ au thème du Saint-Esprit, le thème traverse toute son œuvre. Sa théologie du Saint-Esprit est disséminée dans les différents *loci*. A cela il faut ajouter l'étude de ses commentaires et ses autres écrits.

1. L'Esprit par rapport à Dieu

Avant tout Calvin n'hésite pas un instant à souligner la valeur du Saint-Esprit en ce qui concerne le rapport de l'homme à Dieu⁶. Dans ce sens Calvin a permis aux protestants d'éclairer d'une façon tout à fait nouvelle la vie chrétienne dans ses différents aspects. Sans l'œuvre du Saint-Esprit il n'y a aucune possibilité d'entrer au-dedans de la vie de la foi. Nous pouvons devenir « un avec lui de corps, d'esprit et d'âme. Le lien de cette conjonction est donc le Saint-Esprit, par lequel nous sommes unis ensemble, et est comme le canal ou conduit, par lequel tout ce que Christ est et possède, descend jusqu'à nous... S. Paul démontre que l'Esprit est le seul moyen par lequel nous possédons Christ et l'avons habitant en nous »⁷. Le Saint-Esprit agit « avec efficace »⁸ pour que l'œuvre de Christ soit appliquée au chrétien et il le conjoint au Seigneur⁹. « Il nous est racine et semence de vie céleste »¹⁰ au point que « Tous ceux que Dieu veut retirer de la ruine, il les vivifie et renouvelle par son Esprit, pour les réformer à soi... Quoi qu'il en soit, ce point nous doit être résolu, que la crainte de Dieu ne dominera jamais en nos cœurs, que le Saint-Esprit n'y ait besogné pour nous amener à salut »¹¹. Nul n'aspire donc à la félicité éternelle sans y être poussé par le Saint-Esprit. C'est ainsi que l'homme ne peut par sa propre force et puissance parvenir à sonder les secrets de Dieu. C'est seulement par la grâce du Saint-Esprit qu'il est introduit en une connaissance de lui claire et certaine. Si à cause du péché de l'homme l'alliance avec Dieu a été brisée, elle ne peut être rétablie que par l'intervention de Dieu lui-même.

⁵ JEAN CALVIN, *Institution de la Religion Chrétienne* [1560], au soins de J.-D. BENOÎT, Bibliothèque des textes philosophiques, Paris, Librairie Philosophique, J. Vrin 1957-1963, 5 voll., I.9.1-3 = *Inst.* S'il n'est pas différemment signalé, les citations de l'*Institution* sont faites d'après cette édition. On a aussi consulté JEAN CALVIN, *Institution de la religion chrestienne* [1541], texte établi par JACQUES PANNIER, Paris, Les Belles Lettres 1961.

⁶ Cfr JOEL BEEKE "Calvin on Piety" dans *John Calvin*, ed. by DONALD K. MCKIM, Cambridge, CUP 2004, pp. 125-52; HUGHES OLIPHANT OLD, "What is Reformed Spirituality? Played Over Again Lightly," In *Calvin Studies VII*, ed. J.H. Leith, Davidson, N.C., n.p., 1994, p. 61.

⁷ *Inst.*, IV.17.12.

⁸ *Inst.*, III.1.1: *Spiritum sanctum vinculum esse*; cfr III.2.39 et III.2.34: "Comme donc nous ne pouvons approcher de Christ, sinon étant tirés par l'Esprit de Dieu, aussi quand nous sommes tirés, nous sommes totalement ravis par dessus notre intelligence ».

⁹ *Inst.*, II.15.5 ; IV.17.12 ; IV.17.31.

¹⁰ *Inst.*, III.1.2.

¹¹ *Inst.*, III.3.21.

Toute richesse de salut procède du Saint-Esprit « car partout où l'Esprit règne, c'est un signe de la grâce salutaire de Dieu, comme au contraire la grâce de Dieu n'a point de lieu, là où l'Esprit étant éteint, le règne de la chair tient le dessus »¹². Le Seigneur lui-même « enseigne que la nouveauté de vie qu'il requiert gît au Saint-Esprit seulement... montre que l'Esprit de Dieu est seul auteur d'une nature pure et droite »¹³. La ligne de démarcation qui sépare chétiens et non chrétiens est ainsi très nette. Elle passe par l'action du Saint-Esprit. « Ceux en qui l'Esprit ne règne pas n'appartiennent point à Jésus-Christ. Il s'ensuit donc que... ne sont pas chrétiens »¹⁴. Calvin s'exprime sans aucun embarras quand il affirme « Jésus-Christ nous est comme oisif, jusqu'à ce que nous le conjoignons avec son Esprit... , parce que sans ce bien nous ne faisons que regarder Jésus-Christ de loin et hors nous, comme d'une froide spéculation »¹⁵. Calvin parle d'une « union sacrée par laquelle nous jouissons de lui »¹⁶. Le lien concret de cette union n'est autre que le Saint-Esprit¹⁷. Plus précisément : c'est parce que les fidèles sont objets de l'opération de l'Esprit qu'ils sont effectivement concernés par l'œuvre salvatrice du Médiateur.

Cette union n'a rien à voir avec un mélange panthéiste entre Christ et les croyants, « car la grâce est proprement en Dieu, ce qui est en nous est l'effet de la grâce »¹⁸. Il ne s'agit non plus d'une union de substance, comme pour le mysticisme. « Non point pour dire qu'il transmet sa substance en nous, mais parce que par la vertu [le pouvoir] de son Esprit, il nous communique sa vie et tous le bien qu'il a reçus de son Père »¹⁹. L'union du croyant au Christ n'est pas non plus un simple accord, comme voudrait le rationalisme. Il s'agit d'une union et d'une habitation du Christ dans les croyants par le Saint-Esprit, ce qui « comporte une conjonction secrète » qui, comme « une moelle de vie », fait passer la personne de sa nature à celle du Christ²⁰. Dans son Commentaire de 1 Corinthiens 15, Calvin souligne une distinction entre la nature essentielle de l'homme qui ne doit pas devenir juste par une quelque infusion de substance céleste et sa nature qualitative

¹² J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 8,5; *Commentaire de J.C. sur le NT*, t. 4, Genève, Labor et Fides 1960, p. 180.

¹³ J. C., *Commentaire Evangile selon Saint Jean* 3,5-6; *Commentaire de J.C. sur le NT*, t. 2, Genève, Labor et Fides 1968, pp. 76-77.

¹⁴ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 8,9; *op. cit.*, p. 183. Par la suite on lit « Voilà certes une chose horrible à ouïr, que les hommes se soient tellement détournés de la Parole de Dieu, que non seulement ils se vantent d'être chrétiens sans l'Esprit de Dieu, mais même ils se moquent de la foi des autres ! Et toutefois, voilà la belle philosophie des papistes »

¹⁵ *Inst.*, III.1.3.

¹⁶ *Inst.*, III.11.10 ; cfr. III.11.5.

¹⁷ *Inst.*, III.1.3 ; J. C., *Commentaire aux Hébreux* 10,29 ; CR 55,136.

¹⁸ *Inst.*, III.11.5. Le lien entre Christ et le chrétien ne peut pas être connu « par une spéculation oisive » car il s'agit d'une union sainte et spirituelle perçue seulement « quand il répand en nous sa vie par la puissance occulte de son Esprit ». *Commentaire Evangile selon Saint Jean* 14,20, *op. cit.*, p. 404.

¹⁹ J. C., *Commentaire Evangile selon Saint Jean* 17,21, *op. cit.*, p. 471.

²⁰ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 6,5, *op. cit.*, pp. 138-9.

qui correspond à l'action régénératrice du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit ne parle que en rapport à Christ et Christ ne nous profite que par le Saint-Esprit.

Calvin dit et répète que la justice du fidèle est l'effet d'une imputation (contre Osiander), laquelle consiste en une application au fidèle d'une « qualité » propre au Christ. Penser le don de la justice comme une imputation permet de ne précisément pas la penser comme une modification ontologique du fidèle ou, ce qui revient au même, comme un mélange, dans le sujet humain, de substance divine et de substance humaine. Le Réformateur veillait par trop à la sauvegarde de la transcendance de Dieu pour faire sienne une telle thèse. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il insiste sur le fait que la justification est l'œuvre de l'Esprit : loin d'être une communication substantielle de la justice, la justification en est une communication spirituelle. On voit par là que la théologie du Saint-Esprit est une théologie de la transcendance.

Calvin s'oppose ainsi aux anabaptistes qui, pour obéir à l'Esprit, disjoignent la sanctification de la justification et il affirme : « Quel Esprit est-ce qu'ils nous rotent? »²¹. Par la vertu du Saint-Esprit on peut être vainqueur contre les assauts du diable²² et contre le péché²³. La foi est alors conçue dans son rapport à l'action de Dieu par son Saint-Esprit. « C'est une ferme et certaine connaissance de la bonne volonté de Dieu envers nous; laquelle, étant fondée sur la promesse gratuite donnée en Jésus-Christ, est révélée à notre entendement et scellée en notre cœur par le Saint-Esprit »²⁴. Sans l'Esprit qui conduit les hommes au Christ aucune foi au salut n'est possible. La foi n'est jamais une capacité humaine ou une réalisation de l'homme, mais est toujours un don conférée par initiative divine²⁵. Le propre de la foi est d'être entièrement oeuvre du Saint-Esprit. Sans cette lumière notre esprit est tellement aveuglé qu'il ne peut rien voir, ni comprendre. L'esprit humain est tellement dans les ténèbres qu'il ne peut rien comprendre par voie naturelle. La foi est donc un moyen du Saint-Esprit, par lequel l'Esprit fait saisir Christ et rend témoignage à l'esprit de l'homme qu'il est enfant de Dieu, et qu'il lui est irrémédiablement consacré²⁶. « Car le Saint-Esprit ne commence pas seulement la foi, mais l'augmente par degrés, jusqu'à ce qu'il nous ait mené jusqu'au royaume des cieux »²⁷.

²¹ *Inst.*, III.3.14.

²² *Inst.*, II.15.4.

²³ *Inst.*, III.3.11.

²⁴ *Inst.*, III.2.7.

²⁵ Cfr J. C., *Commentaire* 1 Cor 2,14 et *Serm. sur Esaie 53,1-4* ; CR 35,609 : « A chacun de nous n'est point donnée la foi de son propre mouvement, mais... Dieu nous a illuminés ». « Je leur confesse que la foi est l'œuvre propre et entière du Saint-Esprit, par lequel, étant illuminés, nous reconnaissons Dieu et les grands trésors de sa bonté, et sans la lumière duquel notre esprit est tellement aveuglé qu'il ne peut rien voir, tellement dépourvu de tout sentiment qu'il ne peut rien flairer des choses spirituelles ... Par la lumière de son Saint-Esprit, il éclaire notre entendement et donne entrée à nos cœurs et à la Parole et aux sacrements ». *Inst.*, IV.14.8; III.1.4.

²⁶ Cfr. Rm 3,24. *Inst.*, III,11,5. *Catéchisme de Heidelberg*, Q. 61 ; à propos de ce *Catéchisme* comme un *Catéchisme* du Saint-Esprit cfr. DANIEL R. HYDE « A Catechism on the Holy Spirit-1 » *The Banner of Truth* (February 2008) N. 533, pp. 1-8.

²⁷ *Inst.*, III.2.33.

Il s'ensuit que la foi et l'Esprit ne peuvent pas être séparés. « Que faisons-nous autre chose que dérober au Saint-Esprit sa gloire, en séparant de lui la foi, qui est œuvre venant proprement de lui ? Vu que ces choses sont les premières leçons que nous devons apprendre en notre religion, c'est un grand aveuglement de noter les chrétiens d'arrogance, quand ils se glorifient de la présence du Saint-Esprit, sans laquelle il n'y a nulle chrétienté »²⁸. C'est donc par son œuvre que le croyant constate que non seulement la justice du Christ lui est imputée, mais que par le Saint-Esprit elle habite effectivement en lui, qu'elle est aussi *justicia inherens*, et qu'ainsi il grandit dans la justice. La foi qui justifie, c'est cette certitude de notre justice en Christ que l'Esprit opère en notre cœur. La foi est un don de la part de Dieu qui est exercé par la personne. Elle est proprement et entièrement œuvre du Saint-Esprit²⁹.

C'est le Saint-Esprit qui donne, par son témoignage intérieur, la certitude de la foi. Si l'Écriture est vraie, c'est l'Esprit seul qui permet d'appréhender ce fait: « car bien que Dieu seul soit témoin suffisant de soi en sa Parole, toutefois cette Parole n'obtiendra point foi aux cœurs des hommes si elle n'y est scellée par le témoignage intérieur de l'Esprit »³⁰. Il apparaît donc clair combien il nous est profitable et nécessaire que notre foi soit dirigée au Saint-Esprit, vu qu'en lui nous trouvons l'illumination de notre âme, notre régénération, la communication de toutes grâces, et même l'efficace de tous les biens qui nous proviennent de Jésus-Christ. La certitude de la foi trouvait ainsi son sûr ancrage. Elle ne dépendait ni de l'institution ecclésiastique, ni de l'individualisme humain³¹.

En ce qui concerne le rapport entre foi et Esprit « Je répond qu'il y a un double effet de l'Esprit dans la foi, car la foi consiste principalement en deux parties : il illumine les esprits et confirme les cœurs. Le commencement de la foi, c'est la connaissance ; l'accomplissement, c'est la persuasion ferme et stable, qui ne reçoit aucun doute à l'encontre. L'un et l'autre sont l'œuvre du Saint-Esprit, comme j'ai dit. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si S. Paul dit que les Ephésiens ont non seulement connu la vérité de l'Évangile par la foi, mais qu'ils ont été aussi confirmés en elle par le sceau du Saint-Esprit »³². La foi calvinienne n'est pas réductible à ce que nous appellerions une simple croyance, pas plus qu'à une simple prise de connaissance d'un état de choses qui nous serait extérieur. En tant que don du Saint-Esprit, la foi constitue plutôt notre relation réelle avec Dieu, c'est-à-dire la condition même de notre justification et de la connaissance que nous avons de nous-mêmes en tant que justifiés. L'homme sans l'Esprit n'accepte pas les choses qui viennent de l'Esprit de Dieu car elles lui sont folies (1 Cor 2,14). Le Saint-Esprit, par contre, est le moyen par lequel les pécheurs peuvent croire que leurs péchés sont pardonnés et que Dieu même est gracieusement disposé envers eux.

A cause de quoi il faut parler d'assurance. Le Saint-Esprit ratifie l'Évangile dans le cœur du croyant et il le gouverne. « C'est pourquoi: le Saint-Esprit sert

²⁸ *Inst.*, III.2.39.

²⁹ *Inst.*, IV.14.8; III.1.4. En III.2.29, le texte latin lit: *fidei in proprium scopum*.

³⁰ *Inst.*, I.7.4 ; I.8.12.

³¹ « Souvenons-nous donc que la certitude de la foi est une science, mais qui est apprise par la maîtrise du Saint-Esprit, et non par l'entendement humain ». *Commentaire sur Ephésiens* 3,19, *Commentaire de J.C. sur le NT*, t. 6, Genève, Labor et Fides 1965, p. 184 ; cfr aussi *Comm. à Eph.* 5,32.

³² J. C., *Commentaire sur l'épître aux Ephésiens* 1,13, *op. cit.*, p. 146.

comme d'un sceau, pour sceller en nos cœurs les mêmes promesses qu'il a premièrement imprimées en notre entendement, et comme d'une arrhe pour les confirmer et ratifier »³³, car toute force vient du Saint-Esprit³⁴. « L'Esprit de Dieu nous rend un témoignage tel que notre esprit, l'ayant comme conducteur et maître, s'assure que l'adoption de Dieu est ferme »³⁵. L'assurance n'est pas une construction humaine. « Souvenons-nous donc que la certitude de la foi est une science, mais qui est apprise par la maîtrise du Saint-Esprit, et non pas par la subtilité de l'entendement humain »³⁶. « Car de quelle caution plus propre l'Évangile pourrait-il être confirmé, que du Saint-Esprit ? ... La vraie persuasion que les fidèles ont de la Parole de Dieu, de leur salut et de toute la religion, ne procède donc point du sens de la chair, ni des raisons humaines ou philosophiques, mais du sceau du Saint-Esprit, qui rend leur conscience tellement assurée, qu'ils n'en sont plus en doute »³⁷.

L'Esprit que Jésus promet à ses disciples et qu'il répand dans la communauté des croyants n'est pas seulement l'Esprit d'adoption, celui qui communique objectivement les grâces du Christ. Il est aussi celui qui remplit les croyants des bénédictions éthiques et mystiques du salut. Il est l'auteur d'un Esprit de renouvellement et de sanctification. C'est cet Esprit qui a qualifié le Christ pour son œuvre, et qui l'a conduit de sa conception à son ascension. Christ a été glorifié comme Esprit vivifiant. Et c'est par ce même Esprit qu'il forme et qu'il qualifie désormais les siens. Depuis la glorification du Christ, l'Esprit habite personnellement dans la communauté des croyants comme dans son Temple. Dès lors, il établit et maintient la communion la plus intime entre le Christ et les siens, et il prend toutes choses de Christ pour les leur donner. Les croyants sont justifiés et sanctifiés par l'Esprit: «Car de même que des prémices la bénédiction est répandue sur toute la moisson, ainsi l'Esprit de Dieu nous arrose de la sainteté de Jésus-Christ et nous en fait les participants»³⁸. C'est dans l'Esprit que les croyants vivent et marchent. Dans et par l'Esprit, Christ lui-même vient chez les siens et il vit en eux. «Quant à nous, nous nions que la vraie foi puisse être arrachée d'avec l'Esprit de régénération»³⁹.

« Par là il apparaît quelle chrétienté il y a dans la papauté où ils condamnent de présomption méchante celui qui dit qu'il a l'Esprit de Dieu. Car ils imaginent une foi sans l'Esprit de Dieu et sans assurance. Ce seul point de doctrines est un signe très certain que le diable, qui est le père de l'infidélité, règne dans toutes les écoles

³³ *Inst.*, III.2.36.

³⁴ *Inst.*, II.20.5.

³⁵ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 8,16, *op. cit.*, p. 189. Il continue affirmant : « L'Esprit en nous attestant que nous sommes enfants de Dieu met en même temps en nos cœurs cette assurance que nous osons invoquer Dieu Père. Et de fait, vu qu'il n'y a rien qui nous puisse ouvrir bouche que la seule assurance du cœur, si le Saint-Esprit ne rend témoignage à nos cœurs de l'amour paternel de Dieu, nos langues demeureront muettes en matière de faire des prières ».

³⁶ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Ephésiens* 3,19, *op. cit.*, p. 184.

³⁷ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Ephésiens* 1,13, *op. cit.*, p. 146.

³⁸ J. C., *Commentaire Évangile selon Saint Jean* 17,19, *op. cit.*, p. 468.

³⁹ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Galates* 5,6; *Commentaire de J.C. sur le NT*, t. 6, Genève, Labor et Fides 1965, p. 107.

des papistes. Je confesse bien que quand les scolastiques veulent que les consciences soient toujours en suspens et en doute, ils n'enseignent autre chose, sinon que le sentiment naturel nous dit et nous propose. C'est pourquoi il nous faut d'autant plus soigneusement imprimer en nos cœurs cette doctrine de S. Paul, que nul n'est chrétien, sinon celui qui, étant instruit par la maîtrise du Saint-Esprit, invoque Dieu comme Père »⁴⁰. C'est par la grâce du S. Esprit qu'on peut sonder les secrets de Dieu et avoir une connaissance claire et certaine⁴¹.

Le Saint-Esprit a la capacité de sanctifier. Calvin ajoute qu'à cause de notre paresse, notre froideur, notre propension à nous décourager facilement, nous ne pourrions avoir du succès dans la prière sans l'aide du Saint-Esprit. D'où vient « la promptitude de la foi » si ce n'est du Saint-Esprit ?⁴². C'est le Saint-Esprit qui nous communique le souci, le zèle, le désir, la confiance que nous serons exaucés. Comme on ne peut connaître Christ sans la sanctification de son Esprit⁴³, tout avancement dans la piété apparaît comme l'œuvre secrète du Saint-Esprit⁴⁴. La sanctification est cette opération gratuite et continuelle du Saint-Esprit, par laquelle il délivre le pécheur justifié de la souillure du péché, renouvelle toute sa nature à l'image de Dieu, et le rend capable d'accomplir les œuvres bonnes. Le Saint-Esprit dresse, fléchit, modère le cœur du croyant comme s'il était sa possession⁴⁵. Il devient ainsi son temple⁴⁶ et il peut avancer dans la vie chrétienne⁴⁷. Les humains participent à deux mondes tout-à fait différents. « Or voici la marque très certaine pour discerner les enfants de Dieu d'avec les enfants du monde : à savoir s'ils sont régénérés par l'Esprit de Dieu à sainteté et innocence »⁴⁸.

Il « nous donne son Esprit pour gouverneur et conducteur, afin de réprimer nos désirs et nous garder d'excéder les bornes »⁴⁹. « Or être vêtu de Christ, signifie ici que nous soyons de tous côtés environnés et garnis de la vertu [puissance] de son Esprit, laquelle nous rend aptes et propres à toute les œuvres de la sainteté »⁵⁰. L'homme ne peut pas obéir à la loi de Dieu, car c'est la fonction du Saint-Esprit lui-

⁴⁰ *Ibid.*, p. 86.

⁴¹ « C'est pourquoi, comme nous ne pouvons par notre propre vertu et puissance parvenir à sonder les secrets de Dieu, ainsi par la grâce du Saint-Esprit nous sommes introduits en une connaissance claire et certaine de ceux-ci. Or s'il nous faut suivre puisque le Saint-Esprit, allant devant, nous conduit, de même, à l'endroit où il s'arrête et nous laisse, là aussi il nous faut demeurer et nous y tenir de pied ferme. Et si quelqu'un affecte de connaître plus que l'Esprit n'a révélé, il sera accablé par la splendeur infinie de cette lumière inaccessible ». J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 11,34, *op. cit.*, p. 282.

⁴² *Commentaire sur l'épître aux Romains* 7,18, *op. cit.*, p. 169.

⁴³ *Inst.*, III.2.8.

⁴⁴ *Inst.*, III.24.13.

⁴⁵ *Inst.*, II.3.10.

⁴⁶ *Inst.*, II.2.16.

⁴⁷ *Inst.*, III.24,13.

⁴⁸ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 8,9, *op. cit.*, p. 182.

⁴⁹ J. C., *Commentaire sur la première épître de Jean* 5,14 ; *Commentaire de J.C. sur le NT*, t. 8, Aix-en-Provence, Kerygma / Marne-La-Vallée, Farel 1992, p. 289.

⁵⁰ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 13,14, *op. cit.*, p. 314.

même « d'inscrire la loi de Dieu dans nos cœurs »⁵¹. « Sous le mot de grâce, nous entendons semblablement les deux parties de la rédemption, à savoir : la rémission des péchés, par laquelle Dieu nous impute justice, et la sanctification de l'Esprit, par laquelle il nous réforme aux bonnes œuvres, et par manière de dire, nous crée de nouveau »⁵². « Cet effet c'est la sanctification de l'Esprit, c'est-à-dire la vocation jointe avec l'efficacité, quand, avec la prédication externe de l'Évangile, la foi survient, engendrée par un mouvement intérieur du Saint-Esprit... finalement il y a deux fins ou effets à notre vocation, à savoir que nous soyons réformés pour l'obéissance à Dieu, et arrosés par le sang de Christ »⁵³.

Cette relation avec Dieu, en Christ et par le Saint-Esprit, implique que les croyants sont libérés de toute culpabilité et aussi de toute souillure du péché. C'est pourquoi la sainteté consiste en ce que les croyants deviennent conformes à l'image du Fils. C'est pourquoi aussi sainteté et glorification coïncident ; la glorification commence à l'instant même de la vocation : ceux qu'il appelle, Dieu les justifie; et ceux qu'il justifie, il les glorifie au même instant (Rm 8,30). Comme la justification, la sanctification est d'abord un don, une œuvre de Dieu accomplie par le Saint-Esprit. De ce fait et d'abord, les croyants sont passifs. Ils sont sanctifiés. Ils sont morts et ressuscités avec Christ. Ils sont une œuvre de Dieu, une « création », et tout ce qui est bien en eux est sa création. « La grâce de Dieu est beaucoup plus abondante et puissante en cette seconde création qu'elle ne le fut en la première »⁵⁴. « Le nouvel homme, c'est celui qui est réformé à l'obéissance de la justice par l'Esprit du Christ, ou bien c'est la nature rétablie en une vraie intégrité par ce même Esprit »⁵⁵. Cette union mystique n'est pas immédiate : elle s'effectue par le Saint-Esprit. C'est aussi dans l'Esprit que se trouve l'étroit rapport entre la justification et la sanctification.

Calvin dira des anabaptistes qui, pour obéir à l'Esprit, disjoignent la sanctification de la justification. Mais la sanctification est cette opération gratuite et continuelle du Saint-Esprit, par laquelle il délivre le pécheur justifié de la souillure du péché, renouvelle toute sa nature à l'image de Dieu, et le rend capable d'accomplir les œuvres bonnes. « Car bien que la pureté de l'âme procède de la foi en la parole, toutefois parce que la voix de l'homme est d'elle-même morte et sans efficacité, l'office de purifier appartient vraiment et proprement à l'Esprit »⁵⁶. L'action de l'Esprit n'est pas purement extérieure mais opère une vraie transformation, une « vivification spirituelle ». Il est appelé Esprit de sanctification, non seulement parce qu'il serait une énergie générale qui se trouve dans le genre humain, mais parce qu'il est la semence et la racine de la vie céleste en nous. En même temps qu'il transforme la personne humaine, il transforme aussi la réalité sociale. « Une telle

⁵¹ J. C., *Commentaire sur les Psaumes* 40,8 ; CO 31,412 ; cfr aussi *Serm. sur 1 Tm* 1,8-11 ; CO 53,55 : « qu'elle ne sera pas seulement écrite devant nos yeux, mais nous l'aurons là dedans, en sorte que notre vie s'y conformera, sans qu'on nous pousse ».

⁵² J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 6,14, *op. cit.*, p. 145.

⁵³ J. C., *Commentaire sur la première épître de Pierre* 1,2; *Commentaire de J.C. sur le NT*, t. 8, vol. 2, Aix-en-Provence, Kerygma ; Marne-la-Vallée, Farel 1992, pp. 82-83.

⁵⁴ J. C., *Commentaire sur Ephésiens* 4,24 , *op. cit.*, p. 207.

⁵⁵ *Ibid.*; J. C., *Commentaire sur l'épître aux Colossiens* 3,10; *Commentaire de J.C. sur le NT*, t. 6, Genève, Labor et Fides 1965, p. 371.

⁵⁶ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 15,16, *op. cit.*, p. 340.

vie personnelle sanctifiée ne peut, à terme, qu'aboutir à la restauration de la société »⁵⁷. L'œuvre du Saint-Esprit ne se limite pas à l'âme individuelle, elle n'est pas absorbée par l'homme, mais touche la manifestation de la gloire de Dieu dans sa totalité.

Dans ce contexte qu'en est-t-il de la *prière* ? Comme toute la piété de Calvin, la prière dépend du Saint-Esprit. En réalité nous ne pouvons pas sans danger ouvrir la bouche pour rien demander à Dieu sinon que le Saint-Esprit nous conduise à la droite forme de bien prier⁵⁸. Le Saint-Esprit est celui qui dirige nos prières⁵⁹ et la prière apparaît donc en un étroit lien avec l'Esprit. Il doit nous instruire⁶⁰. « C'est pourquoi il est nécessaire, pour bien prier, que le Saint-Esprit nous en dicte ou suggère le moyen et la manière »⁶¹. Le Saint-Esprit, non seulement dicte nos mots, mais crée aussi les gémissements dans nos cœurs pour diriger nos prières. « Nous ne pouvons prier à Dieu à l'exception qu'il nous anticipe par son Esprit même »⁶².

Alors tout ce qui est bon vient entièrement du Saint-Esprit car le royaume de Christ lui-même consiste dans l'Esprit. La conception des *sacrements* de Calvin est clairement le triomphe de sa doctrine du Saint-Esprit. Le salut en Jésus-Christ est présent dans les sacrements⁶³. Les sacrements sont les ministres de l'Esprit. « Par la lumière de son Saint-Esprit il éclaire notre entendement, et donne entrée en nos cœurs et à la Parole et aux sacrements, lesquels autrement battraient seulement aux oreilles et se présenteraient aux yeux, mais ils ne pénétreraient et n'émouvraient point le dedans »⁶⁴. Si c'est Dieu lui-même qui sauve, qui donne sa grâce, qui soutient la foi, c'est justement par le moyen du Saint-Esprit qui gouverne toutes nos opérations.

Dans son ministère *pastoral*, Calvin savait ce que signifie « porter la croix »⁶⁵. Il savait qu'on ne peut servir Dieu sans combat. Sa conception de la *pietas* posait les fondements d'une véritable spiritualité réformée. A ceux qui étaient sur le point de perdre leur ardeur dans le service de Dieu, il rappelait la nécessité d'être stimulé par « le pouvoir du Saint-Esprit »⁶⁶. « Car comme par le Saint-Esprit il nous

⁵⁷ SUSAN E. SCHREINER, *The Theater of His Glory. Nature and the Natural Order in the Thought of John Calvin*, Durham, N.C., Labyrinth Press 1991, p. 110.

⁵⁸ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 8,16, *op. cit.*, p. 189.

⁵⁹ *Inst.*, III.20.5.

⁶⁰ *Inst.*, III.20.34.

⁶¹ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 8,26, *op. cit.*, p. 198.

⁶² J. C., *Commentaire sur Jer.* 29,12.

⁶³ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Ephésiens* 5,26, *op.cit.*, p. 224 ; *Inst.*, IV.14.17 ; IV.14.7. « Quand nous disons qu'ils sont baptisés en foi et pénitence pour l'avenir, desquelles, bien qu'on ne voie point d'apparence, toutefois la semence y est plantée par l'opération secrète du Saint-Esprit » *Inst.*, IV.16.20.

⁶⁴ *Inst.* IV.14.8 ; cfr IV.17.12 ; cfr RONALD S. WALLACE, *Calvin's Doctrine of the Word and Sacraments*, Grand Rapids, Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1957; rist. Edinburgh, Scottish Academic Press 1995.

⁶⁵ *Inst.*, III.8.1-2.

⁶⁶ J. C., *Commentaire sur Jer.* 20,10. Pour décrire la vie du chrétien pieux, Calvin utilise des mots spéciaux : *reparatio*, *regeneratio*, *reformatio*, *renovatio*, *restitutio*, cfr JOHN H. LEITH, *John Calvin's Doctrine of the Christian Life*, Louisville, Westminster John Knox Press 1989, pp. 70-74.

consacre pour ses temples, aussi par le même Esprit il réside en nous... toutefois l'Esprit de Dieu emporte la victoire.. parce que même une seule étincelle de lui est un semence de vie»⁶⁷. Devant les décisions difficiles, il tâchait de rappeler l'enseignement de l'Écriture, mais il laissait aussi que la décision finale fût personnelle. Comme le culte « *in spiritu et veritate* » devait jaillir de la piété intérieure, le témoignage du Saint-Esprit touchait à la totalité de l'existence. Il commence l'œuvre de la foi, l'enracine dans la révélation de l'Écriture, la projette vers la réalité tout entière et l'achève. Telle était la substance de la réflexion de Calvin.

2. L'Esprit par rapport à l'Écriture

Pour le Réformateur, l'Écriture est l'autorité fondamentale. Au fond c'est elle qui, par le biais du Saint-Esprit, peut promouvoir la *pietas* du chrétien. Il n'y a aucun autre fondement. Une fois cela admis, il faut préciser quel est le moyen par lequel se manifeste cette autorité. L'Écriture possède bel et bien une autorité intrinsèque, mais c'est le témoignage intérieur du Saint-Esprit qui est vital pour persuader d'une telle autorité. Il faut cependant admettre que d'un côté il y a celui qui croit que l'Église aurait le droit d'être garante de l'Écriture et de l'autre ceux qui se réclament de l'action directe de l'Esprit. A ces deux formes de glissements théologiques, Calvin oppose le témoignage intérieur du Saint-Esprit.

Pour commencer il suffit de rappeler deux affirmations tranchantes. « Touchant ce qu'ils babillent, que l'Église a puissance d'approuver l'Écriture... Car d'assujettir ainsi la sagesse de Dieu à la censure des hommes... c'est un blasphème indigne d'être mentionné »⁶⁸. « Car l'Écriture est l'école du Saint-Esprit »⁶⁹. Calvin estime que le témoignage du Saint-Esprit est supérieur à toute raison⁷⁰. « C'est donc une rêverie trop vaine d'attribuer à l'Église puissance de juger l'Écriture »⁷¹. Elle la reçoit seulement, elle « la révère et l'honore comme elle y est tenue par le devoir de piété. ... Car l'Écriture a de quoi se faire connaître »⁷². En réalité « le témoignage du Saint-Esprit est plus excellent que toute raison, car bien que Dieu seul soit témoin suffisant de soi en sa parole, toutefois cette parole n'obtiendra point foi aux cœurs des hommes si elle n'y est scellée par le témoignage intérieur de l'Esprit »⁷³. Le témoignage intérieur du Saint-Esprit délivre des doutes perpétuels car il place le jugement humain sous l'autorité de Dieu. La foi authentique ne peut reposer que sur un témoignage divin. Il ne faut ravir l'honneur qu'on doit à Dieu « pour le transférer à la créature » il faut plutôt rester fidèle à « la très sacrée doctrine de Dieu. Car elle est l'école du S. Esprit très bon maître »⁷⁴.

⁶⁷ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 8,10, *op. cit.*, pp. 183-4.

⁶⁸ *Inst.*, IV.9.14 ; cfr I.7.

⁶⁹ *Inst.*, III.21.3.

⁷⁰ *Inst.*, I.7.4.

⁷¹ *Inst.*, I.7.2.

⁷² *Inst.*, I.7.2.

⁷³ *Inst.*, I.7.4.

⁷⁴ *Inst.*, IV.17.36.

Dans son écrit *Contre la secte fantastique et furieuse des libertins qui se nomment spirituels*⁷⁵, Calvin s'engage dans le débat avec ceux qui se réclament de l'action directe de l'Esprit. Il affirme « Afin que tous chrétiens soient avertis de résister à une tentation si pernicieuse, il faut noter à quelle fin notre Seigneur nous a promis son Esprit. Or ce n'est pas à fin qu'en délaissant l'Écriture nous soyons conduits de lui et promenés par les nues : mais à fin d'avoir la vraie intelligence de celle-ci, pour nous en contenter...(Jn 14,26)»⁷⁶. « Nous voyons qu'il ne promet point à ses Apôtres un Esprit qui leur forge nouvelles doctrines : mais seulement pour les confirmer en l'Évangile qui leur avait été prêché. Suivant cela, depuis sa résurrection, quand il ouvre l'entendement à ses deux disciples (Luc 24,27.32), ce n'est pas pour leur inspirer des choses étranges et non contenues en l'Écriture, mais pour leur faire entendre l'Écriture même»⁷⁷. Calvin demande « Je voudrais bien savoir d'eux qui est cet esprit, par l'inspiration duquel ils sont si haut ravis qu'ils osent contemner [mépriser] toute doctrine de l'Écriture comme puérite et trop vile »⁷⁸. Ce sont des paroles très nettes qui ne laissent aucune échappatoire.

Comme l'esprit humain, par nature est enclin à vanité, il peut adhérer à la vérité de Dieu seulement grâce à l'illumination du Saint-Esprit. C'est par cette persuasion que l'Écriture satisfait « à une connaissance de Dieu qui nous apporte salut »⁷⁹. Autrement il nous reste inconnu et incompréhensible. Sans le Saint-Esprit l'homme est empêché de comprendre les mystères de Dieu. « Par le sceau on discerne les choses vraies et certaines des fausses et supposées. Le saint Apôtre attribue cet office au Saint-Esprit... La vraie persuasion que les fidèles ont de la Parole de Dieu, de leur salut et de toute la religion, procède ... du Saint-Esprit »⁸⁰. L'homme qui est éclairé par la lumière du Saint-Esprit commence à goûter les choses qui appartiennent au Royaume de Dieu dans la Parole de Dieu. Celle-ci est alors reçue par la foi et elle prend racine au fond du cœur pour être une forteresse invincible⁸¹.

Le Saint-Esprit est toujours conjoint à la Parole car il y a une relation permanente entre la foi et la Parole⁸². « Tout pouvoir d'action demeure dans l'Esprit (*residet igitur penes ipsum spiritum omnis agendi virtus*) de façon à ce que tout pouvoir soit référé seulement à Dieu»⁸³. « La Parole de Dieu nous oblige par sa

⁷⁵ Geneve, Jehan Girard 1545 [publié une deuxième fois en 1547 avec l'ajoute de *Avec une epistre de la meme matiere, contre un certain Cordelier suppost de la secte : le quel est prisonnier à Roan*], *Corpus Reformatorum, Opera Calvini*, 7, 145-248; cfr par MYRIAM VAN VEEN, *Contre la secte phantastique et furieuse des libertins qui se nomment spirituelz* in *Ioannis Calvini Opera Omnia, IV, Scripta didactica et polemica*, Genève, Droz 2005.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 175/it394.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ *Inst.*, I.9.1. Il affirme aussi : « Que par le mot d'Esprit il ne signifie point une chose diverse de l'Écriture, il appert de ce qu'il appelle sa prédication ministère d'Esprit (2 Cor 3,8). Et aux Thessaloniens, après les avoir admonestés de ne point éteindre l'Esprit, il ajoute qu'ils ne méprisent point les prophéties (1 Thess. 5,19s.). En quoi il dénote que c'est suffoquer la clarté de l'Esprit de Dieu, que de se retirer de sa Parole » *Contre la secte phantastique, op. cit.*, p. 176/it396.

⁷⁹ *Inst.*, I.8.12.

⁸⁰ J. C., *Commentaire sur Ephesiens 1,13, op. cit.*, p. 146.

⁸¹ *Inst.*, III.2.36.

⁸² *Inst.*, III.2.6 : « Qu'on oste donc la Parolle, et il ne restera plus nulle foi ».

⁸³ J. C., *Commentaire sur Ezechiel 2,2 ; CR 40,62.*

majesté, nous obligeant à lui obéir par sa forte impulsion »⁸⁴. « Nous voyons que Jésus-Christ conjoint ces deux choses ensemble »⁸⁵. La séparation entre la Parole et l'Esprit vient de l'action de Satan⁸⁶. Ainsi l'Esprit est promis, non pas pour susciter quelque doctrine nouvelle : mais pour écrire aux cœurs des hommes la vérité de l'Évangile. Le témoignage du Saint-Esprit qui est supérieur à toute raison convainc à lui seul l'homme. Si bien qu'il y a un lien quasi indissoluble entre Esprit et Parole⁸⁷. On ne peut pas se vanter de l'Esprit sans la Parole de même que mettre en avant la Parole sans l'Esprit.

Calvin écrit que « L'Esprit de Dieu est tellement conjoint et lié à sa vérité qu'il il a exprimée dans les Écritures, que lors finalement il déclare sa vertu quand la Parole est reçue en telle révérence qu'il appartient... C'est que la Parole ne nous est guère certaine sinon qu'elle soit approuvée par le témoignage de l'Esprit. Car le Seigneur a assemblé et accouplé, comme d'un lien mutuel, la certitude de son Esprit et de sa Parole, afin que notre entendement reçoive cette Parole en obéissance, en y voyant reluire l'Esprit, qui lui est comme une clarté pour lui faire là contempler la face de Dieu ; afin aussi que sans crainte de tromperie ou erreur nous recevions l'Esprit de Dieu, le reconnaissant en son image, c'est-à-dire en sa Parole. Et certes il en est ainsi. Car Dieu n'a ...pas donné sa Parole aux hommes, laquelle il voulût incontinent abolir par l'avènement de son Esprit. Mais plutôt il a envoyé son Esprit, par la vertu duquel il avait auparavant dispensé sa Parole, pour achever son ouvrage en elle, la confirmant avec efficace. En cette manière Christ ouvrait l'entendement à ses deux disciples (Luc 24, 27) non pas pour les rendre sages d'eux-mêmes en rejetant l'Écriture, mais afin qu'ils en eussent intelligence. Pareillement, Saint Paul, en exhortant les Thessaloniens de ne point éteindre l'Esprit, ne les transporte point en l'air à vaines spéculations hors de la Parole, mais conséquemment il ajoute qu'ils ne doivent point mépriser les prophéties (1 Thessaloniens 5). En quoi certainement il signifie que lors la lumière de l'Esprit est suffoquée quand les prophéties viennent en mépris. Que diront à cela ces orgueilleux fantastiques qui ne réputent autre illumination être valable sinon quand en délaissant et repoussant loin la Parole de Dieu, ils prennent témérairement tout ce qu'en ronflant [dans leurs rêves nocturnes] il leur vient à la fantaisie ? Certes, il doit bien y avoir une autre sobriété aux enfants de Dieu, lesquels, comme ils se voient dénués de toute lumière de vérité quand ils sont sans l'Esprit de Dieu, pour cette cause ils n'ignorent pas que la Parole est comme l'instrument par lequel le Seigneur dispense aux fidèles l'illumination de son Esprit. Car ils ne reconnaissent point d'autre Esprit que celui qui a habité aux Apôtres et a parlé par leur bouche, par lequel il sont toujours réduits et ramenés à donner audience à la Parole »⁸⁸. Ainsi toute tradition ou coutume doivent être examinées pour savoir si elles sont conformes ou non à la Parole de Dieu⁸⁹.

⁸⁴ J. C., *Commentaire 1 Cor 2,4* ; CR 49,335 : *Verbum enim Domini maiestate sua, tanquam violento impulsu, nos ad obediendum sibi cogit.*

⁸⁵ J.C., *Commentaire Évangile selon Saint Jean 15,27*, *op. cit.*, p. 408.

⁸⁶ « C'est l'esprit de Satan qui est séparé de la Parole à laquelle l'Esprit de Dieu est continuellement uni », *Com. sur Es.* 59,21 ; CR 37,352.

⁸⁷ *Inst.*, IV.8.13; I.9.1.

⁸⁸ *Inst.*, I.9.3.

Par rapport à ceux qui songent à des nouvelles révélations, Calvin affirme qu'il « n'est pas donc l'office du Saint-Esprit de songer nouvelles révélations et inconnues auparavant, ou forger nouvelle espèce de doctrine, pour nous retirer de la doctrine de l'Évangile...mais plutôt de sceller et confirmer en nos cœurs la doctrine qui nous y est dispensée »⁹⁰. L'efficacité de la Parole est évidente seulement quand le Saint-Esprit œuvre ensemble avec la Parole (Heb 4,12; cf. 1 Thess 2,13: 1 Pt 1,23). « La Parole de Dieu ne peut être efficace jusqu'à ce que le Saint-Esprit œuvre dans les cœurs de ceux qui écoutent, crée la foi et ouvre l'entendement de l'homme afin que celui-ci reçoive la Parole »⁹¹.

Il en résulte qu'il est tout à fait présomptueux de se réclamer de révélations particulières qui n'auraient aucun lien avec la révélation biblique. Car en dépit du fait que « Dieu ne parle pas journallement du ciel », immédiatement se pose le problème de l'authenticité de ces révélations. Les spiritualistes en appellent à l'Esprit. Fort bien. La question est de savoir de quel esprit s'agit-il. Comment faire le départ entre une motion purement subjective et une motion de l'Esprit de Dieu ?

En ce qui concerne la capacité réceptive de l'homme Calvin écrit: « La doctrine céleste démontre être utile et efficace en nous quand le Saint-Esprit forme nos esprits pour comprendre et nos cœurs pour se soumettre à son joug »⁹². « Ainsi par la grâce du Saint-Esprit nous sommes introduits en une connaissance claire et certaine de ceux-ci [les secrets de Dieu] »⁹³. Il est vrai qu'il prend le temps d'exposer des preuves en faveur de l'autorité de l'Écriture, mais au fond il donne la première place au grand miracle qu'est le témoignage du Saint-Esprit. « Je confesse que les miracles doivent valoir pour confirmation de l'Évangile ; toutefois il faut aller chercher le commencement de cela plus haut, à savoir que l'Esprit de Dieu en est le sceau et les arrhes »⁹⁴.

Comme l'illumination du Saint-Esprit est la véritable source de la compréhension de l'Évangile⁹⁵, il ne peut autrement être compris que par le témoignage du Saint-Esprit. Car l'Esprit est bon témoin, et certain ⁹⁶. C'est le Saint-

⁸⁹ «Car bien qu'en sa propre majesté elle ait assez de quoi être révérée: néanmoins elle commence lors à nous vraiment toucher, quand elle est scellée en nos cœurs par le Saint-Esprit. Etant donc illuminés par sa vertu, déjà nous ne croyons pas ou à notre jugement, ou à celui des autres, que l'Écriture est de Dieu; mais par-dessus tout jugement humain nous arrêtons indubitablement qu'elle nous a été donnée de la propre bouche de Dieu (*ab ipsissimo Dei ore ad nos fluxisse*) par le ministère des hommes, comme si nous contemplions à l'œil l'essence de Dieu en elle » *Inst.*, I.7.5.

⁹⁰ *Inst.*, I,9,1.

⁹¹ RONALD S. WALLACE, *Calvin's Doctrine of the Word and Sacraments*, Grand Rapids, Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1957; rist. Edinburgh, Scottish Academic Press 1995), pp. 128-29.

⁹² J. C., *Commentary on a Harmony of the Evangelists, Matthew, Mark, and Luke*, trans. William Pringle, 3 vols. (reprint, Grand Rapids, Baker Book 1981), vol. 3, p. 375.

⁹³ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Romains* 11,34, *op. cit.*, p. 283.

⁹⁴ J.C., *Commentaire 1 Corinthiens* 1,6.

⁹⁵ *Inst.*, II.2.18-25; III.9.5; IV.8.13.

⁹⁶ J. C., *Commentaire sur l'épître aux Ephésiens* 1,13, *op. cit.*, p. 146.

Esprit qui a la capacité de persuader. Par contre « ceux qui veulent prouver par arguments aux incrédules que l'Écriture est de Dieu, sont considérés »⁹⁷.

On pourrait souligner ici l'approche présuppositionaliste du Réformateur. « Le témoignage du Saint-Esprit est plus excellent que toute raison (*omni ratione praestantius*): car bien que Dieu seul soit témoin suffisant de soi en sa Parole, toutefois cette parole n'obtiendra point foi aux cœurs des hommes, si elle n'y est scellée par le témoignage intérieur de l'Esprit. Par quoi il est nécessaire que le même Esprit qui a parlé par la bouche des Prophètes, entre en nos cœurs, et les touche au vif pour les persuader que les Prophètes ont fidèlement mis en avant ce qui leur était commandé d'en haut »⁹⁸. En effet « c'est par le témoignage du Saint-Esprit qu'elle obtient la certitude qu'elle mérite »⁹⁹. Le Saint-Esprit a donc la force probante nécessaire à convaincre l'homme de la propre vérité de l'Écriture.

En ce qui concerne les « esprits écervelés » qui quittent l'Écriture « pour voltiger après leurs fantaisies, sous ombre de révélations du Saint-Esprit... Ils prétendent orgueilleusement la doctrine de l'Esprit, méprisant quant à eux toute lecture, et se moquent de la simplicité de ceux qui suivent encore la lettre morte et meurtrissante, comme ils l'appellent »¹⁰⁰. Dans ce cas il s'agit d' « orgueilleux fantastiques, qui ne réputent autre illumination être valable, sinon quand, en délaissant et repoussant loin la Parole de Dieu, ils prennent témérairement tout ce qu'en ronflant il leur vient à la fantaisie »¹⁰¹.

3. Les enjeux du combat

D'après ces données deviennent clairs les fronts sur lesquels Calvin a engagé le combat et quels en sont les enjeux. D'un côté le catholicisme romain, de l'autre l'illumination des orgueilleux.

Face au catholicisme romain, Calvin souligne que les Écritures sont la Parole de Dieu, et c'est le Saint-Esprit qui en scelle le témoignage dans le cœur des fidèles. L'Écriture se fait connaître et se fait sentir d'une manière non moins évidente ni moins infaillible que les choses blanches et noires, douces ou amères, affectant les sens. Il n'est donc pas vrai que le respect qu'on doit aux Écritures dépend des décisions de l'église. Saint Paul n'a-t-il pas enseigné que l'église est édifiée sur le fondement des apôtres et des prophètes? « Mais le Saint-Esprit témoigne partout, qu'il a si bien parlé par la bouche des Prophètes, qu'il veut être entendu en leurs écrits »¹⁰². Si donc la doctrine que les prophètes et les apôtres nous ont laissée est le fondement de l'église, il faut que la certitude de cette doctrine précède et prime l'existence de l'église. C'est le témoignage secret et intérieur du Saint-Esprit, qui est le vrai fondement de cette certitude. Il n'y a de vraie foi que celle que le Saint-Esprit produit et scelle dans le cœur de l'homme. L'autorité de l'Écriture ne git donc pas dans la décision de l'Église, car ce n'est pas elle qui détermine quelle révérence on doit à l'Écriture.

⁹⁷ *Inst.*, I.8.12.

⁹⁸ *Inst.*, I.7.4.

⁹⁹ *Inst.*, I.7.5.

¹⁰⁰ *Inst.*, I.9.1.

¹⁰¹ *Inst.*, I.9.3.

¹⁰² J. C., *Commentaire sur l'épître aux Ephésiens 2,20*, *op. cit.*, p. 170.

En réalité, en objectivant la foi, l'Église catholique semble offrir une plus grande garantie, mais quelle garantie peut-on donner aux consciences s'il s'agit d'une décision prise par une Église ? N'est-t-il pas plutôt du devoir de l'église révéler et reconnaître l'Écriture ? L'Écriture a le pouvoir de devenir sensible au cœur du fidèle et de lui communiquer une certitude seulement à force du témoignage du Saint-Esprit. Au contraire, une Parole qui ne serait pas garantie par le Saint-Esprit, serait captive sous l'autorité ecclésiastique. Or l'Écriture ne dépend pas du témoignage de l'Église. C'est plutôt l'Église qui est soumise à l'autorité de l'Écriture. L'Église est donc simplement appelée à reconnaître et non pas à établir, l'autorité des Écritures¹⁰³. Ce que l'Esprit a révélé dans l'Écriture est suffisant à soi-même et définitif. L'Écriture a une pleine autorité à cause du témoignage intérieur du Saint-Esprit.

Après avoir réfuté les catholiques qui veulent élever l'autorité de l'église au-dessus de l'Écriture, Calvin combat la folie des fantastiques qui abandonnent la Parole de Dieu pour suivre leurs rêveries et qui en appellent aux révélations intérieures du Saint-Esprit¹⁰⁴. Dans ce cas on pourrait vraiment parler d'un danger ultra-protestant. Le décrochage de l'église risque de se transformer en un simple subjectivisme. L'illumination du Saint-Esprit se confond avec l'individu lui-même. Ces fanatiques veulent être plus radicaux que les Réformateurs, mais oublient que saint Paul et les apôtres ont toujours recommandé la lecture des prophètes. C'est dans la parole divine que l'homme doit mettre toute sa confiance car il faut chercher Dieu dans son temple.

Il s'ensuit que les véritables instruments de l'Esprit sont l'Écriture et la prédication. Cela voudrait-il signifier que le mot esprit doit nous être suspect ? Pas du tout répond Calvin. « Je ne le dis pas, et que ne m'advienne de le penser »¹⁰⁵. Mais il connaissait la réalité des mauvais esprits et les dangers des « anges de lumière » (2 Cor 11,3,14). Les nouvelles révélations pourraient bien être de simples inventions provenant des mauvais esprits¹⁰⁶. On peut donc s'opposer aux fantastiques sans pour autant limiter la liberté du Saint-Esprit.

Les catholiques sont ainsi poussés vers l'Esprit et les fantastiques vers l'Écriture. Calvin suggère donc un rapport réciproque entre le Saint-Esprit, la personne humaine et l'Écriture. Ces éléments ne doivent pas être conçus séparément. Le résultat est une structure solide capable de soutenir les faiblesses humaines. Le règne de Christ (*regnum Christi*) constitue la plaque tournante pour décliner l'œuvre du Saint-Esprit. La nouvelle alliance et la régénération des chrétiens sont justement au bénéfice du Saint-Esprit. « La venue de Christ n'aurait pas été suffisante s'il n'y avait pas aussi la régénération par l'Esprit. Il a été donc, dans un certains sens, une nouvelle chose, que Dieu régénérerait le fidèle par son Esprit de façon à ce que ne devienne seulement une doctrine comme une lettre, mais aussi efficace, qui non seulement frappe l'oreille, mais pénètre dans le cœur et nous forme réellement pour obéir à Dieu »¹⁰⁷.

¹⁰³ *Inst.*, I.7.1.

¹⁰⁴ WILLIAM BALKE, *Calvin and the Anabaptist Radicals*, Grand Rapids, Eerdmans 1981 (orig. *Calvijn en de Doperse Radikalen*, Amsterdam 1973).

¹⁰⁵

□ *Contre la secte phantastique*, *op. cit.*, p. 178/it400.

¹⁰⁶ *Inst.*, I.9.2.

¹⁰⁷ J. C., *Commentaire Jér 31,31-32; CO 38,686, 688-89.*

Cette idée de l'œuvre du Saint-Esprit au moyen de la régénération n'est pas si nette si on la relie à l'idée d'église visible comme « mère des chrétiens »¹⁰⁸. Alors qu'au début l'idée de « mère des chrétiens » concernait l'Eglise invisible (*universus electorum numerus*)¹⁰⁹, dans la dernière édition de l'*Institution* elle est liée à l'église visible elle-même. Il faut pourtant remarquer que la justification scripturaire d'« église mère » est fort faible¹¹⁰. Elle est plus proche de penseurs tels que Cyprien et Augustin que de l'Écriture. On assiste ainsi comme à un glissement qui affaiblit le point fort du raisonnement calvinien face à l'écclésiocentrisme et au subjectivisme. Il devrait être évident que les fonctions de Christ ne peuvent pas être transférées tout court à l'église. De même on ne peut non plus établir une correspondance directe entre témoignage du Saint-Esprit et église visible.

C'est probablement ce glissement qui implique aussi une difficulté dans le rapport entre société civile et église. Si on continue à penser en termes de *corpus christianorum* il paraît difficile d'articuler d'une façon satisfaisante l'action du Saint-Esprit avec l'action de Dieu. C'est comme s'il y avait une friction entre le pouvoir de Dieu et celui des hommes au point que l'État devrait agir en tant que « tuteur et gardien de l'état de l'Eglise »¹¹¹.

Calvin ne s'est en tout cas pas fait prendre par les soucis du catholicisme romain, ni éblouir par l'élan des fantastiques. Il a discerné le danger d'une cléricisation et d'une subjectivation de la foi. L'institutionnalisation des uns est dangereuse tout autant que l'enthousiasme des autres. Cléricisation et subjectivation de la foi vont de pair. Elles ne veulent rien dire d'autre que: humanisation de Dieu et paganisation de la foi chrétienne. D'un côté il souligne l'union de l'Esprit de Dieu à l'Écriture contre l'objectivation de la foi du catholicisme, de l'autre l'union de l'Écriture à l'Esprit contre l'illumination des fantastiques. Il s'agit de déplacer la certitude de la foi : du monopole humain pour le restituer à Dieu.

Il faut en effet se méfier de tout écclésiocentrisme et de tout anthropocentrisme car ils puisent à la même source, l'autonomie de l'homme par rapport à Dieu. Calvin perçoit que le système catholique est une religion à part composée de christianisme, de judaïsme et de paganisme et comme cousue de plusieurs pièces¹¹². Comme la Parole de Dieu est ouvertement « foulée aux pieds et la prédication de la vérité, qui est la principale force et quasi l'âme de l'Eglise, seroit dissipée »¹¹³, il est difficile de parler d'Eglise. L'erreur symétrique est constituée par

¹⁰⁸ *Inst.*, IV.1.4. « Car c'est la mère de nous tous, à laquelle notre Seigneur a commis tous les trésors de sa grâce, afin qu'elle en soit la gardienne, et qu'elle les dispense par son ministère » *Inst.*, [1541-1557] ch. VIII § 3. Cfr LÉOPOLD SCHÜMMER, *L'Écclésiologie de Calvin à la lumière de l'Ecclesia Mater*, Bern, Peter Lang 1981; HENRY STROHL, *La pensée de la Réforme*, Nuchâtel, Delachaux & Niestlé 1951 ; AUGUSTE LECERF, *Études calvinistes*, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé 1949, p. 62: « Le cercle de l'église visible débordera donc celui de l'église invisible ».

¹⁰⁹ CR 29,72.

¹¹⁰ La référence est à la « Jérusalem céleste » de Gal 4,26 qui ne semble cependant pas suggérer un rapport avec une quelconque idée de maternité spirituelle (*Inst.*, IV.1.1).

¹¹¹ *Inst.*, IV.20.5.

¹¹² *Inst.*, IV.19.31.

¹¹³ *Inst.*, IV.2,7. « Selon cette considération, nous ne pouvons point octroyer le nom d'Eglises aux Papistes... contaminées d'idolatrie, de diverses superstitions et de méchante doctrine », *Inst.*, IV.2.10.

le système illuministe. Dans ce cas ils « appliquent le nom d'esprit à tout ce que bon leur semble »¹¹⁴. Il s'agit aussi là d'un désordre systématique qui porte à la confusion.

Au fond, la foi réformée se distingue du catholicisme et des « esprits écervelés » justement sur la question de la présence du Seigneur. Le caractère unique du sacrifice de Jésus-Christ ne peut être prolongé. On pourrait déduire que la présence de Dieu, et donc la certitude de la foi, doit être conçue comme au milieu de trois pôles : l'Écriture, l'Esprit et le fidèle. Le Seigneur Dieu ne donne pas sa gloire à d'autres. Il garde toute sa majesté par le témoignage du Saint-Esprit¹¹⁵. La vie chrétienne se précise alors comme étant une pneumatocratie, c'est-à-dire comme une vie gouvernée par le Saint-Esprit. Ou la vérité de Dieu est première et certaine, ou elle n'est pas Sa vérité. Ou elle se détermine par elle-même, ou elle n'est pas indépendante.

Le discernement du danger de l'écclésiocentrisme et de l'individualisme peut s'élargir pour toucher à d'autres questions. Par exemple la conception barthienne de la révélation. Pour éviter d'objectiver l'autorité de Dieu en la confondant avec l'Écriture, Barth considère que la Parole est un « événement » qui peut se produire ou pas¹¹⁶. Par l'aide du Saint-Esprit se produirait subjectivement l'événement de la révélation qui nous rendraient contemporains de Jésus-Christ. On serait tenté de voir dans cette conception des ressemblances à la doctrine du témoignage intérieur du Saint-Esprit calvinien. Il n'en est rien. A première vue elle semble une forme d'illuminisme, mais un illuminisme nourri par une « objectivité scientifique » du texte. Par contre dans l'Écriture la liberté de Dieu ne nourrit aucune idée d'instabilité, mais pointe à l'Écriture comme à un traité d'alliance. Pour Calvin l'Écriture est directement la Parole de Dieu qui met en jeu l'obéissance humaine. Par rapport à sa révélation, la liberté de Dieu n'est rien de moins que l'Écriture elle-même.

A la conception barthienne de la révélation, on pourrait ajouter une réflexion sur l'action pastorale dans ses nombreuses nuances et sur le rapport de la foi chrétienne aux autres religions. Comment le témoignage intérieur du Saint-Esprit calvinien peut faire face à l'émergence du sujet et de son expérience à l'époque moderne ? Dans certains contextes on estime nécessaire d'élaborer une nouvelle théologie de l'Esprit-Saint susceptible de dépasser la fausse alternative, souvent réitérée dans les Églises, entre la Révélation divine qu'elles ont mission de sauvegarder et les expériences humaines de l'Esprit¹¹⁷. On a cependant de la difficulté à penser qu'on puisse dépasser le cadre de la théologie du Saint-Esprit fourni par Calvin.

On pourrait suggérer que la plus grande différence entre Rome, Genève et Azusa Street est vraiment la doctrine du témoignage intérieur du Saint-Esprit. Le

¹¹⁴ *Contre la secte phantastique op. cit.*, p. 176/it398.

¹¹⁵ « Nous voyons combien il a plus largement épandu les grâces de son Esprit, combien il a plus amplifié sa majesté, combien il a déclaré davantage sa puissance..., mais non pas pour laisser d'assister aux fidèles, qui ont encore à cheminer en terre, mais pour gouverner le monde par une vertu plus présente qu'auparavant ... il n'a point retiré la présence de sa majesté. Par quoi nous avons toujours Jésus-Christ avec nous, selon la présence de sa majesté ». *Inst.*, II.16.14.

¹¹⁶ Cfr KARL BARTH, *Dogmatique I/2^o*, Genève, Labor et Fides 1955 (orig. *KD I/2*, pp. 505-990).

¹¹⁷ Cfr JÜRGEN MOLTMANN, *L'Esprit qui donne la vie. Une pneumatologie intégrale suivi de mon itinéraire théologique* (orig. 1975), Paris, Cerf 1999 ; *Id.*, *L'Église dans la force de l'Esprit. Une contribution à l'écclésiologie messianique* (orig. 1977), Paris, Cerf 1980.

Réformateur nous a fourni une doctrine en état de faire face même aux risques du postmodernisme ! Sa construction théologique a un caractère systématique. Il ne s'est pas fixé sur un point seulement. Il a réfléchi sur les points particuliers sans perdre de vue l'ensemble. De même il ne s'est pas non plus limité à l'exposition de la vérité biblique. Tout en exposant le message de l'Évangile il a utilisé la polémique pour préciser les conséquences de sa pensée. La richesse magistrale de sa contribution a consisté à tenir toutes les cordes de son arc ! L'ancrage est biblique, la perspective est systématique. Il se fonde sur l'Écriture, mais il a la perception constante du lien indissoluble à la réalité dans son ensemble.

Soucieux jusqu'au bout de rendre à Dieu la gloire qui lui revient seul, Calvin a conçu une doctrine qui offre la seule connexion possible entre présence de Dieu dans ce monde et créature humaine. Par le témoignage du Saint-Esprit Dieu lui-même œuvre dans le cœur du chrétien produisant une expérience nourrie par et conforme aux Écritures. Ce témoignage suscite ainsi et atteste la vérité de Dieu au cœur même du croyant. Il communique un sens profond de certitude. Car seulement par l'œuvre du Saint-Esprit, les œuvres du Père et du Fils deviennent connaissables et fécondes.

Loin de devoir être pensés en opposition, Écriture et Esprit doivent être pensés ensemble. De fait, et c'est là la thèse centrale de Calvin à ce sujet: c'est l'Esprit seul qui apporte la certitude de l'inspiration de l'Écriture, de son autorité divine ; Dieu seul rendant droitement témoignage de Dieu, lui seul peut authentifier au cœur du fidèle le fait qu'il lui parle bien à travers les Écritures.

Calvin a donc entrepris d'apporter à la théologie chrétienne une réflexion sur le Saint-Esprit, marquée par une netteté et un équilibre remarquable. Avec son riche ancrage biblique, il a ciselé une doctrine fondamentale pour le peuple chrétien. Une doctrine qui, tout en se fondant sur l'Écriture, permet de discerner les dangers d'autres systèmes. Il s'agit des dangers de l'objectivation catholique, de la subjectivité anabaptiste et de tout compromis à l'égard de la certitude sur la présence de Dieu. Il apparaît donc faux de penser que la doctrine du Saint-Esprit aurait été « découverte » au cours du XX siècle. Peut être n'a-t-elle pas montré toute ses potentialités, mais en Calvin sont présents les éléments fondamentaux. Il s'agit d'une construction théologique globale qui peut encore aider à discerner les compromis. Sous les braises de sa réflexion se trouvent encore les jalons pour une épistémologie chrétienne cohérente, une approche qui doit interroger sans cesse le peuple chrétien et lui permettre de vraiment vivre *Soli Deo gloria*.

Bibliographie

- PETER DEKLERK ed., *Calvin and the Holy Spirit*, Grand Rapids, Calvin Studies Society 1989;
- SINCLAIR FERGUSON, *L'Esprit Saint* (orig. 1996), Cléon d'Andran, Excelsis 1999, plus general mais fort utile sur le sujet;
- HENRY JACKSON FORSTMAN, *Word and Spirit: Calvin's Doctrine of Biblical Authority*, Stanford, Stanford University Press 1962;
- P. JACOBS « Pneumatische Realpräsenz bei Calvin » *Revue d'histoire et de philosophie religieuse* XLIV (1964) pp. 391-397 ;
- J.W. JONES, *The Doctrine of the Holy Spirit in Thomas Aquinas and John Calvin: a historical-theological investigation*, Cambridge, MA, Episcopal Theological School BD thesis 1967;
- A. N. HENDRICKS « Het Getuigenis Van De Heilige Geest Bij Calvijn » *De Reformatie* 72, no. 8 (1996) pp. 163-65;
- JOHN HESSELINK « Governed and guided by the Spirit – a Key Issues in Calvin's Doctrine of the Holy Spirit » in H.A. OBERMAN, ERNEST SAXER et all. edd., *Das Reformierte Erbe. Festschrift für Gottfried W. Locher zu seinem 80 Geburtstag*, Zurich, Theologischer Verlag 1992, pp. 161-171;
- WALTER KRECK « Wort und Geist bei Calvin » dans *Festschrift für Günther Dehn*, Neukirchen 1957, pp. 165-173;
- WERNER KRUSCHE, *Das Wirken des Heiligen Geistes nach Calvin*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht 1957;
- ANTHONY N.S. LANE « John Calvin: The Witness of the Holy Spirit » in *Faith and Ferment*, London, Westminster Conference 1982;
- CHRISTIAN LINK « Der Horizont der Pneumatologie bei Calvin und Karl Barth » In *Karl Barth und Johannes Calvin: Karl Barths Göttinger Calvin-Vorlesung von 1922*, edited by HANS SCHOLL, 22-45. Neukirchen-Vluyn, Neukirchener 1995;
- AUGUSTUS NICODEMUS LOPES « Calvin, theologian of the Holy Spirit: the Holy Spirit and the word of God » *SBET* (1997) pp. 38-49;
- PIERRE MARCEL « La justification et la sanctification dans la pensée de Calvin » *La Revue Réformée* LVII (2006) pp. 57-72;
- HERMAN NOLTENSMEIER, *Reformatiorische Einheit : Das Schriftverständnis bei Luther und Calvin*, Graz-Köln, Hermann Böhlau Nachfolger 1935 ;
- JACQUES PANNIER, *Le témoignage du Saint-Esprit. Essai sur l'histoire du dogme dans la théologie réformée*, Paris, Fischbacher 1893;
- H. SCHOLL, *Der Dienst des Gebetes nach Johannes Calvin*, Zürich-Stuttgart, Zwingli Verlag 1968;
- S. VAN DER LINDEN, *De leer van den Heiligen Geest bij Calvijn*, Wageningen 1943;
- RONALD S. WALLACE, *Calvin's Doctrine of the Christian Life*, Edinburgh, Oliver & Boyd 1959;
- GWYN WALTERS, *The Sovereign Spirit: The Doctrine of the Holy Spirit in John Calvin* (Rutherford Studies Series), Edinburgh, à paraître;
- PAUL WELLS « Calvin et la postmodernité » *La Revue Réformée* LV (2004), pp. 49-59;

- B. WENTSEL « De pneumatologie van Calvijn; het verwijt inzake het charismatisch Tekort; Graafland en Krusche. » In *De Heilige Geest, de kerk en de laatste dingen: De persoon en het werk van de Heilige Geest*, 746-52. Kampen, Kok 1995;
- WILLEM VAN'T SPIJKER « *The Sealing with the Holy Spirit in Bucer and Calvin* » Apeldoorn, The Netherlands 2000.